

Du 6 au 13 février 2026, vous voterez pour élire vos représentant·es à la Commission d'avancement (la CAV) pour une durée de quatre ans. Cette échéance électorale la plus importante pour le dialogue social dans la magistrature.

Les piles s'accumulent sur votre bureau, votre boîte mail déborde et vous ne voyez pas pourquoi vous devriez perdre du temps à chercher votre numéro Harmonie pour voter à une élection obscure ? La CAV semble peut-être loin de vous. Voici nos réponses.

DEMANDEZ  
LE PROGRAMME !

ÉLECTIONS  
À LA CAV  
2026

# AUX URNES MAGISTRAT·ES



SYNDICAT DE LA  
MAGISTRATURE

## **POURQUOI FAUT-IL ALLER VOTER ?**

### **POUR QUE VOS DROITS SOIENT DÉFENDUS.**

Parce que c'est la CAV qui examinera **vos recours contre les évaluations** qui posent difficulté ainsi que votre **inscription au tableau** d'avancement. Ce sont vos élus qui veilleront à ce que vos droits soient respectés.

### **POUR QUE VOTRE AVIS COMPTE.**

Parce que ce sont **vos élus à la CAV** qui échangeront avec **le ministère** durant les 4 prochaines années. En effet, depuis sa refonte intervenue cet été, la CAV est devenue un lieu incontournable du **dialogue social**.

### **POUR QUE L'ACTION CONTINUE.**

Ces élections fixent la **représentativité** des organisations syndicales et par conséquent les moyens matériels, financiers et humains alloués pour l'action syndicale.

### **POUR QUE VIVE LE SYNDICALISME JUDICIAIRE.**

Le contexte actuel, marqué par des attaques contre l'État de droit et l'indépendance de la justice, est **hostile au syndicalisme judiciaire**. Votre **participation** témoignera donc de sa vitalité et de sa nécessité démocratique.

## **QUI EST LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE ?**

Depuis sa création en 1968, le Syndicat de la magistrature est engagé pour **l'indépendance des magistrat·es, une justice égale pour tous·tes et la vitalité de l'État de droit**. Loin des idées reçues, notre syndicat n'a de vocation ni partisane, ni politique.

**Notre action est politique** au sens premier : nous portons dans le débat public une **vision exigeante du rôle de la justice dans la société, véritablement indépendante**. À ce titre, nous assumons simplement ce que les organisations syndicales dites « apolitiques » peuvent faire également : éclairer le débat public, commenter les projets législatifs ou les choix budgétaires, signer des tribunes. En un mot : porter une certaine vision de la justice.

## POURQUOI VOTER POUR LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE ?

De 2026 à 2030, des années-clés pour l'indépendance de la justice se profilent. Voter pour le Syndicat de la magistrature, c'est nous permettre de continuer à porter nos combats historiques, déterminants pour la période à venir.

Voter pour nous, c'est nous donner les moyens de poursuivre nos actions :

### NOTRE SOUTIEN AUX MAGISTRAT·ES

Écoute, conseils, accompagnement individuel. Nous luttons pour la prise en compte du manque de moyens, de la souffrance au travail qui en résulte et l'adaptation des postes aux situations de handicap et de maladie.



### Et parfois, on gagne !

Par nos recours, nous avons notamment permis : la reconnaissance du droit au silence devant le CSM, la mise à disposition de la plupart des rapports de l'IGJ, l'annulation de la circulaire interdisant les activités « ludiques » en détention et nous avons participé à la censure des dispositions inconstitutionnelles de la proposition de loi « Attal ». Nous avons aussi fait reconnaître de nombreux accidents de service, des situations de handicap et des dysfonctionnements de service. Rien n'aurait été possible sans vos voix.

### NOS PRISES DE POSITION

Contre une justice dégradée : contre les audiences tardives, la systématisation de la visio et de la CCD, l'abandon de la collégialité, le recours excessif à la CI et à la CRPC.

Pour une justice vraiment indépendante : renforcement du CSM, défense face aux intimidations contre les magistrat·es).

### NOS PUBLICATIONS

Sur l'état des lieux de la protection de l'enfance, les violences sexuelles et sexistes au sein de notre institution mais aussi le *Guide des droits des ADJ*, celui des magistrat·es à paraître en 2026 et notre revue *Délibérée*.

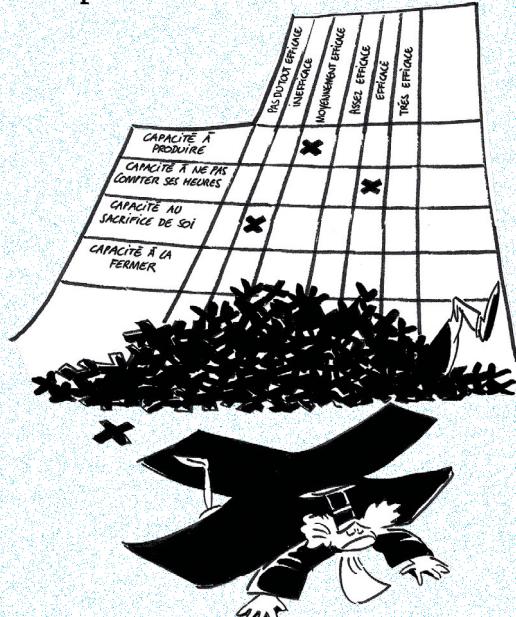
## QU'ALLONS NOUS FAIRE À LA CAV ?

La CAV a désormais 3 missions centrales : l'avancement, l'évaluation et le dialogue social.

### → L'AVANCEMENT : DE LA TRANSPARENCE À TOUS LES ÉTAGES

L'inscription aux tableaux d'avancement détermine le passage entre les grades. À notre demande, le 3<sup>e</sup> grade juridictionnel ne s'obtient pas uniquement sur proposition des chef·fes de cour mais aussi par inscription directe. Nous avons également demandé que les chef·fes de cour publient les candidatures et motivent leurs propositions pour plus de transparence.

Le Syndicat de la magistrature continuera de porter une vision égalitaire du déroulé de carrière. Vous trouverez chez nos élus une **vigilance particulière** à ce que les inscriptions soient équitables et de précieux soutiens s'agissant de vos demandes d'inscription.



### → LES ÉVALUATIONS : LES CROIX ET LA BANNIÈRE

Le Syndicat de la magistrature critique de longue date les modalités actuelles des évaluations : **entre jeu de l'oie des petites croix et appréciations à double sens**, elles favorisent une culture de la « performance » et une approche quantitative de l'activité judiciaire, au détriment des exigences de bonne justice. Il est donc essentiel que le processus d'évaluation respecte les **principes du contradictoire et de motivation**.

Dans le cadre de vos **contestations d'évaluation**, vous pourrez compter sur nos élus pour insister sur le contexte dégradé de nos conditions de travail. De même, nos élus s'assureront qu'**aucune mention indue** sur vos décisions ou vos opinions n'y figure. Nous ferons la chasse aux propos discriminatoires ou ambigus, aux répercussions larvées mais bien réelles.

### → LE DIALOGUE SOCIAL : TANT DE CHOSES À DÉFENDRE

La nouvelle CAV s'est vue confier une **nouvelle mission de taille** : être une instance du dialogue social à l'échelle nationale. Nos élus ont **l'expérience syndicale en la matière, essentielle pour vous représenter au mieux**.

La CAV sera consultée sur toute question intéressant :

- **le statut des magistrat·es** : nous sommes engagé·es pour renforcer l'indépendance du parquet et du siège et nous appelons à une montée en puissance du CSM,
- **la rémunération** : en la matière, si nous saluons les hausses intervenues, nous rappelons que ces dernières doivent bénéficier à tous·tes les agent·es du ministère et qu'il existe de fortes disparités femmes-hommes,
- **la formation** : nous défendons une vision de la formation initiale et continue autonome, indépendante, ouverte sur la cité et décentrée des seules logiques de performance.



**Voter pour le Syndicat de la magistrature, c'est voter pour :**

- ➔ **une CAV équilibrée**, qui ne porte pas que la vision de la hiérarchie judiciaire,
- ➔ **une défense engagée de vos droits en matière d'avancement et d'évaluation**,
- ➔ **un syndicalisme assumé**, qui a les moyens humains de porter ses actions.

**Enfin et surtout, c'est participer au combat d'une justice vraiment indépendante, égale pour tous·tes et protectrice des libertés.**